



Bureau du directeur général des élections

**Pour la période se terminant
le 31 mars 2008**

Rapport sur le rendement

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

L'honorable Jay Hill, C.P., député
Leader du gouvernement à la
Chambre des communes

Table des matières

Section I – Survol	5
Message du directeur général des élections du Canada	5
Déclaration de la direction	7
Résultat stratégique et architecture des activités de programme	8
Résumé.....	9
Rendement de l’organisme	12
1. Points saillants sur le rendement.....	12
2. Contexte opérationnel de l’organisme	15
Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique	19
Introduction.....	19
Programme clé 1 : Conduite des scrutins, financement politique, et observation et application de la Loi.....	20
Programme clé 2 : Préparation aux scrutins et améliorations.....	23
Programme clé 3 : Éducation et information du public, et soutien aux intervenants ..	27
Programme clé 4 : Redécoupage des circonscriptions.....	33
Services intégrés et facilitants.....	34
Section III – Renseignements supplémentaires	39
Tableaux financiers.....	39
Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (ETP compris)	39
Tableau 2 : Postes votés et législatifs	40
Tableau 3 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT).....	40
Tableau 4 : Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes	41
Tableau 5 : Vérifications et évaluations internes.....	42
États financiers.....	43
Section IV – Autres points d’intérêt.....	63
Nouvelles mesures législatives	63
Contributions politiques fédérales et crédits d’impôt réclamés.....	69
Pour plus de renseignements.....	71

Section I – Survol

Message du directeur général des élections du Canada

Pour Élections Canada, l'exercice financier 2007-2008 a été à la fois intéressant, exigeant et, à certains égards, sans précédent. Pendant cette période, nous avons travaillé à la mise en application des dispositions des projets de loi C-31 et C-18, qui exigent des électeurs qu'ils prouvent leur identité et leur adresse au moment de voter. Ces nouvelles mesures constituent des changements significatifs non seulement pour les électeurs, mais aussi dans l'administration du processus électoral. Nous avons tenu sept élections partielles sous le nouveau régime d'identification des électeurs introduit par ces projets de loi.

Nous avons également lancé une importante campagne de formation à l'échelle du pays à l'intention des entités politiques. Elle portait sur le nouveau Rapport financier électronique et son mode d'emploi, ainsi que sur les règles relatives au financement politique entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007 avec l'adoption de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Nous avons accompli ce travail dans un contexte de gouvernement minoritaire : pas moins de huit votes de confiance se sont tenus au cours de l'exercice. L'incertitude qu'entraîne cette situation nous a forcés à nous tenir fin prêts, tant en région qu'à Ottawa, à tenir une élection générale à tout moment.

Au cours du dernier exercice, Élections Canada a été l'objet d'une attention considérable, surtout en raison de son rôle sur le plan de la réglementation en matière de financement politique, de pièces d'identité acceptables pour le vote et d'observation de la Loi. Cette attention accrue a mis la capacité d'adaptation et la vigilance de l'organisme à l'épreuve. Nous avons dû déployer des efforts considérables, notamment pour démontrer que nous accomplissions notre mandat avec impartialité, équité, transparence et efficacité, conformément aux dispositions de la *Loi électorale du Canada*.

Pour nous assurer de continuer à relever ces défis et ceux que l'avenir nous réserve certainement, nous avons entrepris en 2007 l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal qui établit nos priorités stratégiques à long terme et définit les facilitateurs essentiels qui nous permettront de les atteindre. Le *Plan stratégique 2008-2013*, terminé en septembre 2007, orientera nos efforts et nous permettra de toujours mieux remplir notre mandat.

En cours d'exercice, nous avons fait une présentation au Conseil du Trésor pour accroître notre financement annuel en vue d'augmenter notre bassin d'employés permanents. Nous avons besoin de ces employés en plus grand nombre pour continuer de mettre en œuvre des réformes électorales et législatives importantes, pour améliorer notre infrastructure informatique et pour prendre les mesures qu'exige la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

Cette période a présenté des défis importants. Nous continuerons à collaborer étroitement avec les électeurs, les parlementaires, les partis politiques et les autres intervenants pour atteindre nos objectifs stratégiques, répondre aux besoins électoraux des Canadiens et préserver la confiance qu'ils accordent au cadre électoral fédéral.

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2007-2008 du Bureau du directeur général des élections du Canada.

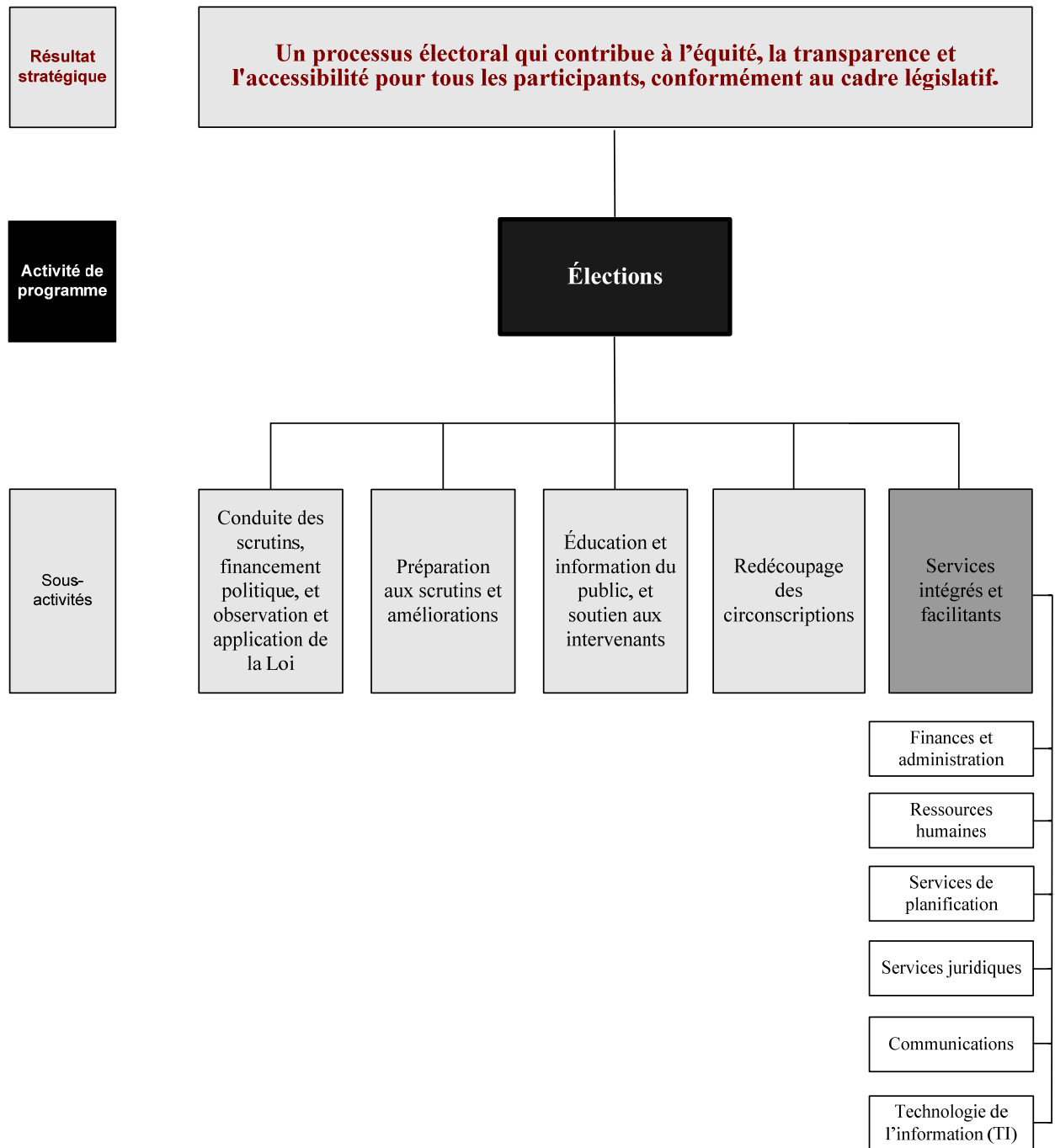
Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences particulières en matière de déclaration décrites dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et sur l'Architecture des activités de programme de l'organisme approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente des renseignements cohérents, complets, objectifs et fiables.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations confiées à l'organisme.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés à partir des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

Résultat stratégique et architecture des activités de programme

Élections Canada fonctionne selon une architecture des activités de programme comprenant un seul grand résultat stratégique.



Résumé

Raison d'être

Le directeur général des élections est un haut fonctionnaire du Parlement, indépendant et impartial. Vous trouverez d'autres renseignements au sujet de ces hauts fonctionnaires sur le site suivant :

www2.parl.gc.ca/Parlinfo/Compilations/OfficersAndOfficials/OfficersAndOfficialsOfParliament.aspx?Menu=HOC-Officiers&Language=F

Le Bureau du directeur général des élections est communément appelé Élections Canada et a pour mandat :

- d'être en mesure, en tout temps, de conduire une élection générale ou partielle, ou un référendum fédéral;
- d'administrer les dispositions du financement politique prévues par la *Loi électorale du Canada*;
- de surveiller l'observation de la législation électorale et de la faire appliquer;
- d'exécuter des programmes d'information et d'éducation de l'électorat;
- d'appuyer les commissions de délimitation indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- de mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation du Parlement, de mettre à l'essai des processus de vote électroniques en vue de scrutins futurs.

Les principales responsabilités d'Élections Canada consistent à veiller à ce que tous les électeurs aient accès au système électoral, à informer et à éduquer les citoyens sur le système électoral, à tenir à jour le Registre national des électeurs, à appliquer la législation électorale et à être en mesure, en tout temps, de conduire un scrutin.

La mission de l'organisme est de veiller à ce que les Canadiens puissent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidat. Quant à sa vision, elle vise à fournir un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.

Le Bureau du directeur général des élections est financé par un crédit annuel qui couvre les salaires des employés permanents à temps plein, et par l'autorisation législative prévue par la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire* et la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. L'autorisation législative couvre toutes les autres dépenses, y compris les coûts relatifs aux scrutins, aux remboursements des dépenses électorales aux candidats et aux partis admissibles, aux allocations trimestrielles versées aux partis politiques qui y ont droit, au redécoupage des circonscriptions et aux dépenses engagées par le commissaire aux élections fédérales (ou en son nom) aux fins d'application de la loi. Le salaire du directeur général des élections et les contributions au régime d'avantages sociaux des employés relèvent aussi de l'autorisation législative.

L'autorisation législative fait en sorte qu'Élections Canada ait la capacité de pouvoir tenir un scrutin en tout temps. Elle atteste aussi de l'indépendance d'Élections Canada par rapport au gouvernement et aux partis politiques. Elle est essentielle à la préservation de l'intégrité du processus démocratique au Canada.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
104 422 \$	122 185 \$	120 740 \$

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
387	423	36

Priorités de l'organisme

Énoncé	Type	État du rendement
1. Conduite des scrutins, financement politique, et observation et application de la Loi	Permanent	Objectif atteint
2. Préparation aux scrutins et améliorations	Permanent	Objectif atteint
3. Éducation et information du public, et soutien aux intervenants	Permanent	Objectif atteint
4. Redécoupage des circonscriptions	Permanent	Le dernier redécoupage a eu lieu en 2003-2004 et reprendra à l'obtention des données du recensement de 2011. Nous commencerons toutefois à planifier les activités relatives à cette priorité dès 2008-2009.

Élections Canada a également travaillé à la mise sur pied d'un certain nombre de programmes et de services liés aux opérations et à l'administration internes énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* dans la section « Autres programmes et services ».

Activités de programme par résultat stratégique

Le tableau suivant résume les quatre programmes clés d'Élections Canada ainsi que les services intégrés ou les facilitateurs de programmes qui viennent compléter notre résultat stratégique unique.

	Résultats escomptés	État du rendement	2007-2008 (en milliers de dollars)		Priorité visée
			Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Résultat stratégique : Un processus électoral qui favorise l'équité, la transparence et l'accessibilité pour tous les participants, conformément au cadre législatif.					
Programme clé 1 : Conduite des scrutins, financement politique, et observation et application de la Loi	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire des élections générales ou partielles et des référendums de haute qualité, en tout temps. • Administrer de façon juste, efficace et transparente les dispositions de la Loi régissant le financement politique. • Exécuter des programmes efficaces d'observation et d'application de la Loi, en conformité avec les exigences juridiques. 	Objectif atteint (détails à la page 20)	34 251	42 249	Priorité 1
Programme clé 2 : Préparation aux scrutins et améliorations	Maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins peu importe la date de leur déclenchement.	Objectif atteint (détails à la page 23)	59 344	71 515	Priorité 2
Programme clé 3 : Éducation et information du public, et soutien aux intervenants	Offrir au public des programmes d'information et d'éducation électorales de grande qualité et en temps opportun.	Objectif atteint (détails à la page 27)	10 827	6 976	Priorité 3
Programme clé 4 : Redécoupage des circonscriptions	Administrer la <i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i> de manière efficiente et impartiale.	Cette activité cyclique a eu lieu pour la dernière fois en 2003-2004. La planification relative à cette priorité reprendra en 2008-2009.	0	0	Priorité 4
Services intégrés et facilitateurs	Offrir du soutien et faciliter les activités relatives aux quatre priorités prescrites par le mandat.	Objectif atteint (détails à la page 34)	Compris dans les chiffres ci-dessus	Compris dans les chiffres ci-dessus	Les quatre priorités prescrites par le mandat

Rendement de l'organisme

Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2007-2008 a guidé les activités de l'organisme au cours de la période de référence. Les plans et les priorités, orientés en fonction de notre résultat stratégique, ont également subi l'influence des initiatives législatives du Parlement et des exigences associées à la tenue de deux séries d'élections partielles.

1. Points saillants sur le rendement

Au cours du dernier exercice financier, Élections Canada a atteint tous les objectifs liés aux priorités prescrites par son mandat et a pris les mesures prévues dans le RPP de 2007-2008.

Voici quelques points saillants.

Conduite des scrutins, financement politique, et observation et application de la Loi

En ce qui a trait à cette priorité, Élections Canada a obtenu ces résultats importants :

- Le 17 septembre 2007, l'organisme a administré des élections partielles dans les circonscriptions d'Outremont, de Roberval–Lac-Saint-Jean et de Saint-Hyacinthe–Bagot. Le 31 mars 2008, le directeur général des élections a présenté au président de la Chambre des communes son rapport sur l'administration de ces élections partielles, conformément au paragraphe 534(2) de la *Loi électorale du Canada*.

Lors de ces élections partielles, Élections Canada a mis en application avec succès les dispositions du projet de loi C-31 (entré en vigueur en juillet 2007) qui exigent des électeurs qu'ils prouvent leur identité et leur adresse.

Le rapport de ces élections partielles est affiché sur le site Web d'Élections Canada à l'adresse suivante :

www.elections.ca/gen/rep/re2/sta_2007/by2007stat_f.pdf

- Le 17 mars 2008, Élections Canada a administré avec succès quatre élections partielles dans les circonscriptions de Desnethé–Missinippi–Rivière Churchill, Toronto-Centre, Vancouver Quadra et Willowdale. Lors de celles-ci, Élections Canada a mis en application avec succès les dispositions des projets de loi C-31 et C-18. (Ce dernier est entré en vigueur en décembre 2007; il permet à un électeur de prouver sa résidence en présentant une pièce d'identité dont l'information correspond à celle qui figure dans la liste électorale.)

Le rapport du directeur général des élections sur ces scrutins sera une des priorités de l'organisme en 2008-2009.

- Toutes les entités politiques ont été avisées des nouvelles règles applicables au financement politique que prescrit la *Loi fédérale sur la responsabilité*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.
- Élections Canada a examiné 93 % des rapports relatifs à la 39^e élection générale. Les remboursements ont été versés aux candidats admissibles, tout comme les honoraires des vérificateurs.
- Le Bureau du commissaire aux élections fédérales a évalué, mis sous enquête et réglé des plaintes portant sur des infractions à la *Loi électorale du Canada* dans le cadre des 38^e et 39^e élections générales et des deux séries d'élections partielles (dans sept circonscriptions) en 2007-2008.
- Les poursuites relatives à la 38^e élection générale ont été menées à bien. Une poursuite liée à la 39^e élection générale était en cours, sous la férule du directeur des poursuites pénales, qui est maintenant chargé des poursuites liées aux infractions à la *Loi électorale du Canada*.

Préparation aux scrutins et améliorations

En ce qui a trait à cette priorité, Élections Canada a obtenu ces résultats :

- Les dispositions des projets de loi C-31 et C-18 établissant un nouveau régime d'identification des électeurs ont été évaluées et mises en application au cours des sept élections partielles tenues en 2007-2008.

Élections Canada a également mis en œuvre certains des changements destinés à améliorer l'exactitude du Registre national des électeurs, notamment l'ajout d'une confirmation de citoyenneté canadienne explicite sur le formulaire de déclaration de revenus de 2007. Cela permettra d'ajouter directement au registre les nouveaux électeurs, particulièrement les jeunes. Ces modifications produiront les premiers résultats à l'automne 2008.

Le rapport législatif sur les élections partielles de septembre 2007 (affiché sur le site Web d'Élections Canada) traite en détail de la mise en application des dispositions du projet de loi C-31.

- Élections Canada a mis en œuvre un système automatisé et amélioré de mesure de la qualité qui vient appuyer la gestion du Registre national des électeurs. Il permet à l'organisme de préparer des estimations de la qualité avec une efficacité accrue. Au moyen des renseignements générés par le système, Élections Canada peut fournir aux intervenants de l'information précise sur la qualité des données du registre.
- Élections Canada a créé de nouveaux outils et de nouvelles cartes géographiques afin de faciliter le regroupement et la localisation des districts de vote par anticipation et des lieux de scrutin, et d'aider à déterminer la circonscription et la section de vote d'un électeur. En définitive, ces changements facilitent l'accès au vote pour les Canadiens et améliorent l'administration des activités des bureaux de scrutin pour les fonctionnaires électoraux.

- Environ 10 100 sections de vote, 800 bureaux de vote itinérants et 2 070 districts de vote par anticipation ont été revus en fonction des recommandations des directeurs du scrutin. Il s'agissait de réduire les temps d'attente attribuables au taux de participation élevé.
- Élections Canada a nommé et formé des directeurs du scrutin conformément aux dispositions de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Au cours de la période de référence, 24 directeurs du scrutin ont remis leur démission. Six autres postes se sont libérés avant le début de l'exercice. Ces postes ont été pourvus par la nomination de 30 directeurs du scrutin, dont 27 ont été formés à Élections Canada à Ottawa.
- On a proposé de modifier les taux du Tarif des honoraires des travailleurs électoraux afin qu'ils reflètent le degré croissant de responsabilité et de complexité de certains postes de direction, et que la rémunération des autres postes soit adéquate. Les taux proposés permettront d'embaucher et de maintenir en poste un nombre suffisant de personnes qualifiées en vue des élections, tout en réduisant les coûts d'embauche et de formation, facilitant ainsi la mise en œuvre d'innovations et d'améliorations liées au processus.

Éducation et information du public, et soutien aux intervenants

En ce qui a trait à cette priorité, Élections Canada a obtenu ces résultats :

- Le Programme des agents de relations communautaires a été élargi à toute circonscription où se trouve un établissement postsecondaire, ce qui lui a donné une portée, une présence et une visibilité accrues. Nous avons donc constaté une amélioration de la transmission et de la disponibilité de l'information électorale aux jeunes électeurs.
- Le directeur général des élections a comparu plusieurs fois au Parlement entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 afin de donner des conseils techniques et de répondre à des questions portant sur plusieurs initiatives législatives. Les transcriptions de toutes ces comparutions sont affichées sur le site Web d'Élections Canada à www.elections.ca > Médias > Déclarations et discours.

Services intégrés et facilitateurs

En ce qui a trait à cette priorité, Élections Canada a obtenu ces résultats :

- Nous avons élaboré un nouveau plan stratégique visant à fixer nos priorités pour les cinq prochaines années et à réagir aux possibilités et aux défis de l'environnement dans lequel nous évoluons. Le plan s'est accompagné de modifications à la gouvernance interne, notamment l'adoption d'un nouveau cycle et d'un nouveau processus opérationnels. Trois comités ont été créés afin d'améliorer le soutien dont bénéficie le directeur général des élections et de mieux habiliter les gestionnaires : le Comité de la conformité et des affaires réglementaires, le Comité de la préparation électorale et le Comité de la technologie et de la gestion de l'information.
- En raison de son mandat élargi et de la nécessité de rendre ses opérations plus stables, Élections Canada a fait une présentation au Conseil du Trésor pour accroître son financement annuel en vue d'augmenter son bassin d'employés nommés pour une

durée indéterminée. Nous avons besoin de ces employés afin de mieux faire face aux changements apportés au régime de financement politique en 2004 et à d'autres changements récents découlant de la *Loi fédérale sur la responsabilité* de 2006, de renouveler notre infrastructure informatique (TI) et de permettre à l'organisme de s'occuper de questions pressantes essentielles à sa mission.

- Nous avons proposé de modifier la délégation de pouvoirs au sein d'Élections Canada afin d'assurer une bonne gestion opérationnelle et un contrôle financier adéquat du processus décisionnel de l'organisme. Les modifications proposées font en sorte que les contrôles contribuent à l'exécution efficace des programmes et que l'exercice des pouvoirs soit soumis à une responsabilisation solide.
- Nous avons élaboré un plan de vérification interne axé sur le risque pour la période allant de 2008-2009 à 2010-2011 afin d'assurer une couverture appropriée des activités d'Élections Canada.
- Nous avons créé un comité de vérification indépendant chargé de conseiller le directeur général des élections au sujet des pratiques de gouvernance, de gestion du risque, de contrôle, de vérification et de reddition de comptes.
- Nous avons terminé les dernières mises à l'essai des nouveaux logiciels et pièces d'équipement pour les bureaux locaux. Ces nouveaux éléments de technologie ont été installés avec succès dans les bureaux locaux lors des élections partielles de mars 2008. Ces améliorations permettent à Élections Canada de continuer à soutenir le processus électoral tout en conservant les réseaux locaux existants. Elles lui permettent également de soutenir les nouveaux systèmes devant entrer en fonction dans le cadre de l'initiative visant le renouvellement de la technologie de l'information.

Ces mesures correspondaient aux plans et priorités établis. Grâce à elles, l'organisme a pu continuer à œuvrer pour atteindre son résultat stratégique au cours de la période de référence.

2. Contexte opérationnel de l'organisme

Les facteurs opérationnels suivants ont influencé le rendement d'Élections Canada au cours de la période de référence.

Nouvelles mesures législatives

Élections Canada doit se tenir au courant des mesures législatives et des décisions judiciaires, et y réagir. En 2007-2008, les modifications entraînées par l'adoption de la *Loi fédérale sur la responsabilité* (L.C. 2006, ch. 9) ont revêtu une importance particulière. Elles touchaient notamment les règles du financement politique (celles qui régissent les cadeaux) et assujettissaient Élections Canada à la *Loi sur l'accès à l'information*. En outre, lors des élections partielles du 17 septembre 2007 et du 17 mars 2008, l'organisme a mis en application les procédures d'identification des électeurs introduites par le projet de loi C-31, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (L.C. 2007, ch. 21). D'autres modifications

entraînées par l'adoption du projet de loi C-18, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vérification de résidence)* (L.C. 2007, ch. 37) ont été mises en application lors des élections partielles du 17 mars 2008.

La section IV, « Autres points d'intérêt », décrit en détail les nouvelles dispositions législatives et les décisions judiciaires.

Plan stratégique 2008-2013

À l'automne 2007, Élections Canada a mis la dernière touche au plan stratégique devant guider ses activités jusqu'en 2013. Le plan fixe trois objectifs stratégiques (la confiance, l'accessibilité et l'engagement) et détermine quatre facilitateurs clés (les ressources humaines, la technologie de l'information, la gouvernance et les communications). Nous avons besoin de tous ces éléments pour accomplir notre mandat et atteindre notre résultat stratégique.

Les premières étapes de mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'action à long terme pour chaque facilitateur figurent parmi les priorités principales d'Élections Canada pour 2008-2009.

Risques et défis

- La durée du cycle d'activités d'Élections Canada demeure variable en situation de gouvernement minoritaire. L'incertitude qui en résulte complique la planification puisque nous devons continuellement suivre les activités et les tendances parlementaires et politiques pour tenir compte des circonstances qui pourraient nuire à nos préparatifs pour les scrutins. Le maintien d'un état de préparation constant impose son lot de difficultés. En plus, l'élection successive de gouvernements minoritaires, une charge de travail plus lourde résultant de la tenue rapprochée d'élections générales, la récente et vaste réforme électorale et d'autres modifications importantes proposées au processus électoral viennent ajouter aux pressions.
- Le régime de réglementation entourant les scrutins est devenu extrêmement complexe et comporte des exigences considérables. À cause de cela, bien des gens hésitent à devenir agent financier ou agent officiel. En fait, de nombreuses entités trouvent excessif le fardeau ainsi imposé. Néanmoins, le cadre de réglementation et la transparence qu'il offre sont essentiels au maintien de la confiance du public envers les entités politiques. Le cadre de réglementation du financement politique devrait continuer à évoluer rapidement et considérablement, ce qui impose de nouveaux défis et responsabilités à Élections Canada. Si l'organisme n'édicte pas les règlements, il prend cependant toutes sortes de décisions administratives (comme formuler des interprétations ou adopter des positions) qui établissent des précédents relatifs à des questions réglementaires touchant les entités politiques. Élections Canada doit donc s'assurer que les exigences administratives sont adaptées intelligemment aux besoins, qu'elles facilitent l'observation de la Loi, rendent le processus efficace et ne nuisent pas indûment aux activités principales des entités politiques. Parallèlement, l'organisme doit continuer d'assurer au système un niveau d'intégrité qui préserve la confiance du public.

- Des réformes électorales successives ont grandement accru le rôle joué par Élections Canada dans la réglementation de certaines facettes du processus électoral, notamment les pièces d'identité acceptées pour les électeurs et le financement politique. Ce rôle accru nécessite par conséquent l'emprunt de ressources à d'autres champs d'activité et peut entraîner une réorientation des priorités.
- Des investissements sont désormais nécessaires pour renouveler notre infrastructure technologique (TI), que nous avons tardé à remplacer pour maintenir notre état de préparation aux scrutins en situation de gouvernement minoritaire. Notre infrastructure de la TI actuelle a atteint sa capacité maximale et ne peut être améliorée davantage en dépit des nouveaux besoins. Cette lacune se répercute sur tous les aspects de l'environnement de la TI. Pour écarter le risque, nous avons mis à exécution un projet de renouvellement de la TI qui, d'ici quelques années, nous permettra de remplacer notre infrastructure par un système mieux adapté à nos besoins.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Introduction

Élections Canada fonctionne selon une architecture des activités de programme (AAP) comprenant un seul grand résultat stratégique :

Un processus électoral qui favorise l'équité, la transparence et l'accessibilité pour tous les participants, conformément au cadre législatif.

L'AAP comprend une seule activité de programme : élections.

Activité de programme : élections

Ressources financières (en milliers de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
104 422 \$	122 185 \$	120 740 \$

Ressources humaines (ETP)		
Prévues	Réelles	Différence
387	423	36

Élections Canada vise l'atteinte de quatre résultats clés pour les Canadiens :

- conduire des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral, et appliquer les dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant le financement politique;
- atteindre et maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins, peu importe le moment où ils sont déclenchés, et de façon toujours plus efficace;
- offrir des programmes d'éducation et d'information du public de qualité et en temps opportun, ainsi qu'un soutien concernant les enjeux électoraux au public, aux parlementaires, aux entités politiques et à d'autres intervenants;
- administrer la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, qui prévoit le redécoupage des circonscriptions fédérales par des commissions indépendantes après chaque recensement décennal pour tenir compte des changements et des mouvements démographiques au sein de la population canadienne.

Nous avons aussi cerné un certain nombre d'initiatives importantes en vue d'améliorer nos services et nos opérations internes de façon à accroître l'efficacité et, en fin de compte, notre capacité de concrétiser notre résultat stratégique plus efficacement. Les initiatives prévues pour 2007-2008 sont énoncées dans la section « Programme clé 5 : Autres programmes et services » du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2007-2008.

Programme clé 1 : Conduite des scrutins, financement politique, et observation et application de la Loi

Résultats escomptés

- Tenue d'élections générales, d'élections partielles et de référendums de haute qualité en tout temps.
- Administration juste, efficace et transparente des dispositions de la Loi relatives au financement politique.
- Exécution de programmes efficaces d'observation et d'application de la Loi en conformité avec les exigences juridiques.

Dépenses prévues

Ressources financières (en milliers de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
34 251 \$	42 438 \$	42 249 \$

Sous-programmes

Ce programme clé se réalise par l'intermédiaire de trois sous-programmes :

- *Conduite des scrutins* – Lorsque le Parlement l'exige, conduite d'élections générales, d'élections partielles et de référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral.
- *Financement politique* – Application des dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant le financement politique.
- *Observation et application* – Traitement des plaintes portant sur des infractions à la *Loi électorale du Canada*.

Points saillants sur le rendement

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
Conduite des scrutins		
<ul style="list-style-type: none"> Conduire le processus électoral tel que le prévoit la <i>Loi électorale du Canada</i>. 	Conduite et administration des élections partielles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Élections partielles du 17 septembre 2007 dans trois circonscriptions. Le rapport sur les élections partielles est affiché sur le site Web d'Élections Canada à : www.elections.ca/gen/rep/re2/sta_2007/by2007stat_f.pdf 	Points à améliorer quant à la conduite des scrutins : <ul style="list-style-type: none"> préciser l'application des nouvelles mesures d'identification des électeurs pour certains groupes, notamment les aînés; l'évaluation de la mise en application des nouvelles mesures d'identification de l'électeur amenées par le projet de loi C-31 lors des élections partielles est affichée sur le site Web d'Élections Canada à : www.elections.ca/loi/res/eval/report2_f.pdf
	<ul style="list-style-type: none"> Élections partielles du 17 mars 2008 dans quatre circonscriptions. 	<ul style="list-style-type: none"> La complexité du processus de vote nécessite une révision de la formation des préposés au scrutin. Élections Canada doit vérifier si les nouvelles mesures d'identification des électeurs nuisent aux aînés dans les établissements de soins de longue durée et aux électeurs des milieux ruraux et éloignés.
Financement politique		
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que toutes les entités politiques sont au courant des nouvelles règles du financement politique énoncées dans la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i>, et que la publication en ligne de leurs rapports financiers se fait conformément aux normes de transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> De nouveaux formulaires, manuels et autres documents d'orientation ont été finalisés et affichés sur le site Web d'Élections Canada. Le système de publication Web des rapports financiers ainsi que l'application Rapport financier électronique (RFE) ont été revus. 	<ul style="list-style-type: none"> Il a fallu réviser des documents et apporter des modifications au système pour les adapter aux nouveaux rapports financiers qui tiennent compte de l'interdiction pour les personnes morales, les syndicats et les autres organismes de verser des contributions, des plafonds de contribution abaissés, des nouveaux plafonds applicables aux contributions en espèces et des nouvelles dispositions concernant la déclaration des cadeaux pour les candidats.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
	<ul style="list-style-type: none"> 333 agents financiers d'associations de circonscription enregistrées ont bénéficié de séances d'information. Celles-ci visaient à leur expliquer les changements apportés aux documents et au RFE, et à accroître le taux d'utilisation de l'application RFE. 	<ul style="list-style-type: none"> Le RFE est maintenant téléchargeable sur le site Web d'Élections Canada. Des trousseaux multimédias ont été entreposés en attendant d'être distribués à la 40^e élection générale. Selon 98 % des participants ayant rempli l'évaluation, la séance a atteint ses objectifs; 96 % ont qualifié la qualité de la séance de très bonne à excellente.
<ul style="list-style-type: none"> Examen des dossiers afin d'en vérifier la conformité aux dispositions de la <i>Loi électorale du Canada</i> en matière de financement politique et de déterminer le montant du remboursement ou des honoraires à verser à une entité politique ou à son vérificateur, en vertu de la Loi. 	<p>Résultats en date du 31 mars 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour ce qui est des rapports des candidats à la 39^e élection générale, le processus d'examen est complété à 93 %; les paiements ont été effectués pour 96 % des dossiers admissibles au remboursement partiel des dépenses électorales; 97 % des honoraires de vérification ont été versés. Les allocations trimestrielles ont été versées aux partis politiques, conformément à la Loi. Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, pour les cinq partis admissibles, ces allocations totalisaient 28 015 932,72 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réformes électorales et la complexité de la <i>Loi électorale du Canada</i> ont multiplié les exigences relatives à l'observation de la Loi et à la reddition de comptes pour les entités politiques. Il s'ensuit une augmentation du taux d'erreurs et de non-conformité des rapports, ce qui en ralentit le processus de traitement. Les allocations trimestrielles sont versées aussitôt que possible à la fin du trimestre. Elles ont toutes été versées dans la semaine suivant la fin du trimestre.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
Observation et application		
<ul style="list-style-type: none"> Exécution de programmes efficaces d'observation et d'application de la Loi, et tenue de scrutins en conformité avec les exigences juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> Élections Canada a évalué, placé sous enquête et réglé des plaintes portant sur des infractions à la <i>Loi électorale du Canada</i> dans le cadre des 38^e et 39^e élections générales et des élections partielles dans sept circonscriptions en 2007-2008. Au début de 2007-2008, 401 dossiers étaient ouverts. Au cours de l'exercice, 411 nouveaux dossiers ont été ouverts. En date du 31 mars 2008, 251 dossiers étaient toujours en suspens, et 70 d'entre eux en étaient à l'étape de l'enquête. Au cours de l'exercice, 177 dossiers ont été réglés par l'avocat responsable, 52 lettres d'avertissement* ont été envoyées, et 4 transactions ont été signées. Deux poursuites ont été menées à bien, une autre était en cours en date du 31 mars 2008. 	<p>Information additionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> À cause de l'entrée en vigueur de la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i>, les poursuites intentées à la suite d'une infraction à la <i>Loi électorale du Canada</i> après le 12 décembre 2006 sont menées par le directeur des poursuites pénales. Un examen minutieux des plaintes et des renvois a permis à Élections Canada de repérer des infractions générales à la Loi. L'organisme a pris des mesures correctives, principalement grâce au maintien d'une communication directe avec des intervenants externes et à la contribution de matériel informatif produit par la Division du financement politique et de la vérification.

* Une lettre d'avertissement constitue une mesure d'application informelle.

Programme clé 2 : Préparation aux scrutins et améliorations

Résultat escompté

- Préparation permettant de tenir un scrutin peu importe la date du déclenchement.

Dépenses prévues

Ressources financières (en milliers de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
59 344 \$	72 553 \$	71 515 \$

Sous-programme

Ce programme clé se réalise par l'intermédiaire d'un sous-programme :

- *Préparation aux scrutins et améliorations* – Les processus, systèmes, bases de données et documents sont à jour, le personnel et les fonctionnaires électoraux sont bien formés et prêts en vue d'un scrutin.

Points saillants sur le rendement

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
Préparation aux scrutins et améliorations		
• Atteindre et maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et de façon toujours plus efficace.	• Mise en application réussie et opportune des projets de loi C-31 et C-18.	• Après les élections partielles de septembre 2008, Élections Canada a évalué l'incidence des nouvelles mesures d'identification des électeurs.
	• Au cours de 2007-2008, des mesures de dotation ont été prises en fonction des besoins afin de maintenir un état de préparation aux scrutins.	• Dans le contexte de gouvernement minoritaire, les décisions relatives à la mutation du personnel ont revêtu une importance accrue et doivent être prises plus régulièrement. Élections Canada travaille à l'élaboration d'un cadre financier afin de s'assurer de continuer à administrer efficacement cette fonction.
	• Plusieurs étapes des activités préélectorales des directeurs du scrutin ont été menées à bien. Elles visaient à mettre à jour les renseignements d'Élections Canada et à aider les directeurs du scrutin à se préparer à une élection générale.	• Dans le contexte de gouvernement minoritaire, les activités préalables au scrutin et à la délivrance du bref jouent un rôle essentiel au sein du programme de préparation électorale. Elles ont été entreprises en lien avec les différents votes de confiance.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
		<ul style="list-style-type: none"> • Deux exercices de préparation importants ont été réalisés au printemps et à l'automne de 2007. Ils comprenaient notamment l'examen des listes d'adresses destinées à la révision ciblée ainsi que la vérification de la disponibilité du personnel essentiel, des bureaux locaux et des fournisseurs de services locaux. • En vue d'améliorer le service, Élections Canada élaborera des normes de service en collaboration avec certains intervenants. • La planification à long terme des activités préscrutin (étapes de validation) aidera Élections Canada à conserver le degré de préparation nécessaire et à respecter ses engagements financiers.
	<ul style="list-style-type: none"> • Nous n'avons cessé de repérer des locaux potentiels pour les bureaux locaux et nous avons loué des téléphones afin d'assurer l'installation rapide du service téléphonique en vue du déclenchement d'un scrutin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada étudie des options en vue de réduire les coûts permanents tout en maintenant sa capacité à offrir les services requis dans de très brefs délais.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Registre national des électeurs a été mis à jour régulièrement afin de maintenir ou d'améliorer la qualité, l'exactitude et la couverture des listes électorales. En date du 31 mars 2008, 93 % (± 2 %) des électeurs admissibles figuraient au registre (couverture); 83 % (± 2 %) d'entre eux étaient inscrits à la bonne adresse résidentielle (exactitude). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons dépassé nos objectifs actuels de 92 % pour la couverture et de 77 % pour l'exactitude. • L'objectif d'exactitude de 77 % passera à 80 % en 2008-2009.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> • Conduite améliorée des scrutins en réaction aux préoccupations et aux attentes des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada a mis en œuvre un système automatisé et amélioré de mesure de la qualité qui vient en appui à la gestion du Registre national des électeurs. Il permet à l'organisme de préparer des estimations de la qualité avec une efficacité accrue. Il a permis de faire passer le temps d'exécution des programmes de référence de deux semaines à quelques heures et a retranché deux semaines au temps nécessaire au personnel pour préparer les estimations de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les estimations de la qualité ont servi à recalibrer le nouveau système de mesure de la qualité et à déterminer de quelle manière nous devons améliorer la qualité. • Les renseignements issus du système permettent aux intervenants d'avoir une idée précise de la qualité des données du registre.
	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada a réalisé une seconde étude de confirmation de la qualité des données afin de disposer d'estimations externes de la qualité et de l'exactitude de renseignements du registre. L'étude a confirmé qu'environ 94 % des électeurs admissibles figurent au registre, et que 83 % d'entre eux y sont inscrits à la bonne adresse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de l'étude nous ont servi de point de comparaison pour les estimations produites au cours de l'année à partir du modèle de qualité. • Nous évaluerons la pertinence de réaliser une autre étude.
	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada a créé de nouveaux outils et de nouvelles cartes géographiques afin de faciliter le regroupement et la localisation des districts de vote par anticipation et des lieux de scrutin, et d'aider à déterminer la circonscription et la section de vote d'un électeur. En définitive, ces changements facilitent l'accès au vote pour les Canadiens et améliorent l'administration des activités des bureaux de scrutin pour les fonctionnaires électoraux. 	

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
	<ul style="list-style-type: none"> Élections Canada a élaboré un cadre de gestion stratégique qui définit la structure et l'orientation des initiatives visant à améliorer l'accessibilité du vote, notamment l'inscription électronique. 	<ul style="list-style-type: none"> L'inscription des électeurs en ligne, qui vise à accroître le nombre d'inscriptions et à stimuler la participation des électeurs admissibles aux scrutins, a été réévaluée et fait maintenant partie de l'objectif stratégique « Accessibilité » du plan stratégique.
	<ul style="list-style-type: none"> Les étapes de conception fonctionnelle et de conception de l'application du projet de refonte des Règles électorales spéciales (RES) ont été menées à bien conformément au budget et à l'échéancier. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nouveau système des RES devrait être prêt au cours de l'été 2009. Il remplacera les systèmes existants, qui ont atteint leur capacité maximale. Le nouveau système permettra à Élections Canada de gérer plus efficacement les formulaires d'inscription des électeurs votant selon les RES, de tenir à jour le registre des électeurs résidant temporairement à l'étranger, et de conserver les renseignements relatifs aux intervenants.

Programme clé 3 : Éducation et information du public, et soutien aux intervenants

Résultats escomptés

- Des programmes d'éducation et d'information du public de grande qualité et en temps opportun sur les questions électorales.
- Pour la population, notamment les personnes et les groupes les plus susceptibles d'avoir de la difficulté à exercer leurs droits démocratiques, une meilleure connaissance des processus électoraux.

Dépenses prévues

Ressources financières (en milliers de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
10 827 \$	7 194 \$	6 976 \$

Sous-programmes

Ce programme clé se réalise par l'intermédiaire de quatre sous-programmes :

- *Éducation électorale et rayonnement – sensibilisation des électeurs* : Le volet *éducation électorale* vise à renseigner les électeurs sur les élections générales, les élections partielles et les référendums à venir, au besoin. Le volet *rayonnement* a pour but d'informer et d'éduquer certaines catégories d'électeurs au moyen de communications ciblées en vue d'atteindre l'un de nos objectifs stratégiques. Dans le cadre de l'un d'eux, l'Engagement, nous souhaitons mieux faire comprendre aux jeunes canadiens l'importance de voter et de se porter candidat aux élections.
- À la *Recherche*, on planifie et mène des recherches sur le processus électoral au Canada, et l'on contribue à l'évaluation des initiatives clés d'Élections Canada en utilisant notamment des études postélectorales.
- Le sous-programme *Soutien aux intervenants* offre conseils et soutien aux politiciens et aux partis politiques, y compris de l'expertise et des conseils techniques au sujet des initiatives touchant la législation électorale.
- À la *Recherche internationale et Coopération*, on recherche et observe les pratiques exemplaires et les innovations internationales en matière d'administration électorale, on offre de la formation et coordonne l'échange d'informations avec les organismes électoraux d'autres pays.

Points saillants sur le rendement

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
Éducation électorale et rayonnement		
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les électeurs au sujet de leur droit de vote, des dates importantes du calendrier électoral et des règles et procédures de vote. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de rayonnement et de communication entreprises dans le cadre des élections partielles de septembre 2007 comportaient de nouveaux messages clés liés au projet de loi C-31. Ceux-ci avertissaient les électeurs que pour pouvoir voter, ils devaient prouver leur identité et leur adresse, et leur expliquaient les différentes options qui s'offraient à eux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Après avoir analysé l'évaluation des élections partielles de septembre 2007 et de mars 2008, Élections Canada déterminera et mettra en œuvre d'autres activités visant à informer certains groupes d'électeurs au sujet de l'obligation de présenter des pièces d'identité au bureau de scrutin, par exemple les électeurs des circonscriptions du Nord.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les relations avec les associations étudiantes, faciliter aux étudiants l'accès au vote dans leurs résidences et améliorer les modes de communication avec les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • En vue d'accroître la sensibilisation envers le processus électoral fédéral, le Programme des agents de relations communautaires a été élargi à toute circonscription où se trouve un établissement postsecondaire, ce qui lui a donné une portée, une présence et une visibilité accrues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada élabore actuellement un cadre qui lui permettra de mener ses activités de rayonnement générales.
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès au processus électoral pour les électeurs ayant une déficience visuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada a collaboré étroitement avec les associations qui représentent les électeurs ayant une déficience visuelle pour améliorer davantage les gabarits de vote existants et pour élaborer une maquette du bulletin de vote en gros caractères qui sera disponible dans tous les bureaux de scrutin. • Tous les nouveaux documents affichés sur le site Web d'Élections Canada sont maintenant codés de manière à offrir un accès complet aux personnes ayant une déficience visuelle. • Nous avons récemment ajouté une nouvelle page Web destinée aux personnes ayant des besoins spéciaux. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les membres des communautés ethnoculturelles en formant des partenariats officiels avec des organismes et en offrant des services en de nombreuses langues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada a traduit en 27 langues d'origine le dépliant d'information conçu pour les élections partielles et a affiché l'information sur son site Web. Ce dépliant donnait des détails sur les nouvelles mesures exigeant la preuve d'identité et d'adresse et sur les pièces d'identité acceptées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'informer les néo-Canadiens des exigences en matière d'identification, Élections Canada continuera à solliciter la participation des organismes qui représentent les groupes ethnoculturels.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et élargir nos activités de rayonnement envers les électeurs autochtones par la formation de partenariats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de continuer à faciliter l'accès au processus électoral pour les électeurs autochtones, Élections Canada a renouvelé son partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations (APN). Des groupes de travail ont été formés, et un forum des jeunes Autochtones a eu lieu. Selon le rapport des activités, les participants du forum en sont ressortis davantage sensibilisés au processus électoral. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'APN a également rédigé un manuel de l'électeur, aménagé un kiosque d'information, créé une page sur son site Web et écrit le scénario d'un message d'intérêt public visant à encourager les Autochtones à voter.
Recherche		
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le bagage de connaissances électorales de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2006, Élections Canada a commandé quatre documents de réflexion qui ont amélioré sa compréhension de la participation électorale des jeunes, des Autochtones, des membres des communautés ethnoculturelles et des électeurs ayant des besoins spéciaux. Ces documents nous ont aussi aidés à relever les meilleures pratiques pour joindre ces groupes et pour leur faciliter l'accès au processus électoral. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de réflexion ont été affichés au début du printemps 2008 sur le site Web d'Élections Canada : www.elections.ca > Publications > Publications en ligne > Documents de travail sur la participation électorale et les pratiques de rayonnement (dans la rubrique « Politiques et recherche »). • Les études portant sur la participation des jeunes nous aideront à élaborer notre plan d'action en matière de recherche et de rayonnement.
	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada a offert son appui à des études portant sur la participation électorale des jeunes. Trois d'entre elles ont été réalisées par les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces études ont amélioré notre compréhension des raisons qui poussent les jeunes à prendre part à des activités communautaires et politiques, et de la manière dont ils le font.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans une autre étude, le professeur André Blais s'est penché sur l'incidence de la prolongation du vote par anticipation sur le taux de participation. Élections Canada a commandé cette étude en vue d'acquérir une meilleure compréhension des répercussions possibles du projet de loi C-16, <i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (possibilités de vote accrues)</i> [l'ancien projet de loi C-55]. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les études portant sur la participation des jeunes nous aideront à élaborer notre plan d'action en matière de recherche et de sensibilisation.
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan de recherche visant à renforcer les connaissances électorales d'Élections Canada et à soutenir son processus décisionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun jusqu'à présent 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du cadre de recherche a été remise à 2008-2009. Elle fait partie des plans et des priorités pour l'exercice en cours.
Soutien aux intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à offrir conseils et soutien aux intervenants, y compris de l'expertise et des conseils techniques en appui aux activités de révision de la législation électorale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs comités parlementaires chargés d'étudier des mesures législatives ont sollicité la comparution du directeur général des élections. En réunion, le Comité consultatif des partis politiques (CCPP) s'est penché sur divers sujets. La mise en application des nouvelles mesures d'identification des électeurs a été évaluée lors des élections partielles de septembre 2007 et de mars 2008. Les résultats ont été divulgués aux intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de leur réunion d'octobre 2007, les membres du CCPP ont eu l'occasion de discuter des problèmes possibles et solutions liés à la mise en application du projet de loi C-31 dans les régions rurales. Ces discussions ont entraîné l'adoption rapide du projet de loi C-18, ce qui a satisfait tous les intervenants.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
Recherche internationale et Coopération		
<ul style="list-style-type: none"> En apprendre davantage des autres instances électorales et d'organisations internationales, et mettre en commun avec elles des connaissances et de l'expertise. 	<ul style="list-style-type: none"> Des employés d'Élections Canada ont effectué une visite d'étude en Écosse lors des élections qui y ont eu lieu en 2007. Des employés d'Élections Canada ont pris part à un programme des visiteurs lors de l'élection générale de 2007 en Australie. Élections Canada s'est joint aux administrations électorales du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour faciliter l'échange d'information entre les organismes similaires du Commonwealth. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette activité a permis d'en apprendre davantage sur la mise en application par l'Écosse du mode de scrutin à vote unique transférable et du dépouillement électronique du scrutin. Élections Canada a communiqué ses constatations à des comités parlementaires. Ce programme a permis à l'organisme d'observer, dans le cadre d'un projet pilote, la mise à l'essai du scrutin électronique pour les électeurs australiens à l'étranger et les électeurs ayant une déficience visuelle. Ces deux innovations sont au cœur du plan stratégique d'Élections Canada. Un premier atelier a eu lieu au Royaume-Uni. Il a permis aux administrations électorales d'en apprendre davantage sur la réglementation et le financement politique. L'atelier a reçu un accueil favorable et sera redonné en 2009 au Canada.
<ul style="list-style-type: none"> Participer à des forums internationaux afin de faire avancer les connaissances et l'expertise électorales. 	<ul style="list-style-type: none"> Des employés d'Élections Canada ont participé à de nombreux forums internationaux, y compris l'assemblée annuelle de la Law and Society Association à Berlin, la quatrième conférence européenne des administrations électorales à Strasbourg et le séminaire international sur la réforme et la modernisation électorales à Mexico. 	<ul style="list-style-type: none"> La participation des employés d'Élections Canada à ces forums et à ces projets, nous a aidés à parfaire nos connaissances et notre expertise électorales dans certains domaines comme le vote électronique, la sensibilisation et l'engagement des électeurs, les affaires réglementaires et l'accessibilité.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
	<ul style="list-style-type: none"> Élections Canada a également accru sa contribution au Réseau du savoir électoral ACE (administration et coût des élections), le transformant en une ressource recherchée et en un site Web ayant attiré environ 100 000 visiteurs par mois. Le réseau est une initiative du projet sur l'administration et le coût des élections, qui est un partenariat international. 	

Programme clé 4 : Redécoupage des circonscriptions

Résultat escompté

- Administration efficace et impartiale de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Dépenses prévues

Ressources financières (en milliers de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
0 \$	0 \$	0 \$

Sous-programme

Ce programme clé se réalise par l'intermédiaire d'un sous-programme :

- Le *Redécoupage des circonscriptions* fédérales est effectué après chaque recensement décennal dans chaque province par des commissions indépendantes, appuyées par Élections Canada, pour ajuster la représentation à la Chambre des communes afin qu'elle reflète les changements et les mouvements démographiques au sein de la population canadienne.

Points saillants sur le rendement

Cette priorité a connu ses derniers développements en mai 2004 avec l'entrée en vigueur du Décret de représentation électorale de 2003. Dès 2008-2009, nous commencerons à planifier les activités liées au redécoupage, qui reprendra officiellement après l'obtention des données du recensement de 2011.

Services intégrés et facilitants

Résultats escomptés

- Amélioration du soutien aux priorités stratégiques, prescrites par le mandat d'Élections Canada.
- Renforcement de la planification des activités, de la reddition de comptes et de la responsabilisation au moyen d'une gestion axée sur les résultats.

Ressources financières (en milliers de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Comprises dans d'autres sous-programmes		

Points saillants sur le rendement

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
Modernisation des ressources humaines		
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le système de gestion des ressources humaines de l'organisme aux changements importants qui découlent de la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de se conformer à la <i>Loi sur la modernisation des ressources humaines</i>, le Comité exécutif a approuvé trois séries de politiques sur la zone de sélection, les mesures correctives et de révocations, ainsi que sur les lignes directrices et les critères pour utiliser des processus de nomination non annoncés. L'objectif global est d'assurer l'uniformité et la gouvernance, et de guider les gestionnaires dans la gestion de leurs ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation a subi d'importantes modifications. Il est maintenant axé sur les résultats sur le plan de la souplesse, de l'efficacité, du mérite, de l'impartialité politique et des valeurs. • Les Ressources humaines vont recueillir les commentaires des gestionnaires afin de mettre à jour les trois politiques obligatoires qui doivent faire l'objet d'un examen en décembre 2008.
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point un plan directeur des ressources humaines pour l'organisme afin de bien déterminer les besoins opérationnels et stratégiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des plans de ressources humaines ont été élaborés dans tous les secteurs. Ceux-ci permettront à l'organisme d'adopter une démarche stratégique globale et coordonnée afin de gérer ses projets et ses besoins en matière de ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un plan stratégique global en matière de ressources humaines débutera au cours de l'exercice 2008-2009. Ce plan guidera l'orientation à long terme de l'organisme.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> Mettre l'accent sur la gestion des ressources humaines en cernant les principales préoccupations du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> En octobre 2007, nous avons effectué un sondage auprès de tous les employés de l'organisme afin de cerner leurs problèmes et leurs préoccupations. L'objectif est de promouvoir la perception qu'Élections Canada est un employeur de choix. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2008-2009, nous formerons des groupes de discussion de suivi du sondage composés d'employés et de gestionnaires. Les discussions qui en découleront nous permettront de mieux comprendre les problèmes et de bien cibler nos efforts.
Cadre de gestion du rendement		
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la réalisation du mandat d'Élections Canada en établissant des objectifs stratégiques et des priorités pour les cinq prochaines années. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme a élaboré son <i>Plan stratégique 2008-2013</i>. Celui-ci guidera ses choix dans la gestion de sa capacité organisationnelle. Le plan a été communiqué à tout le personnel d'Élections Canada (y compris les employés en région) et à d'autres intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> Élections Canada élaborera des plans d'action pour chacun des quatre facilitateurs (ressources humaines, technologie de l'information, gouvernance et communications) présentés dans le plan stratégique. La mise en œuvre débutera en 2008-2009. Les progrès réalisés et les résultats obtenus au cours de la première année seront présentés dans le Rapport sur le rendement de 2008-2009.
<ul style="list-style-type: none"> Rehausser la qualité de la mesure du rendement par l'élaboration et la mise en place à l'échelle de l'organisme d'un cadre exhaustif de mesure du rendement et des activités continues à cet égard. 	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie de mise en œuvre d'un cadre de mesure du rendement a été élaborée afin de donner une orientation claire au projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Après avoir donné priorité à l'élaboration du plan stratégique en 2007-2008, l'organisme commencera l'élaboration proprement dite du cadre de mesure du rendement en septembre 2008.
<ul style="list-style-type: none"> Simplifier les activités de planification et de reddition de comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> Un nouveau cycle de planification a été adopté en vue de simplifier les activités de planification et de reddition de comptes, d'axer davantage nos activités sur les résultats et de mieux les harmoniser avec les priorités de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Élections Canada tiendra une séance rétrospective afin d'évaluer l'efficacité du nouveau processus de planification et d'apporter au besoin les correctifs nécessaires.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
Gestion des ressources et délégation de pouvoirs		
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la réalisation du mandat d'Élections Canada en obtenant les ressources nécessaires à la mise en œuvre des réformes électorales, à l'amélioration de notre infrastructure informatique et à l'adoption des mesures exigées découlant de la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme a fait une présentation au Conseil du Trésor et obtenu l'approbation. • La dotation de nouveaux postes est amorcée et devrait se terminer en 2010-2011. 	<ul style="list-style-type: none"> • La dotation de nouveaux postes se poursuivra en 2008-2009.
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la réalisation du mandat d'Élections Canada grâce à une bonne gestion opérationnelle et à des contrôles financiers adéquats du processus décisionnel. Les modifications à la délégation de pouvoirs font en sorte que les contrôles contribuent à l'exécution efficace des programmes et que l'exercice des pouvoirs soit soumis à une responsabilisation solide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de délégation axé sur le risque a été mis en œuvre. • Les délégations de pouvoirs en matière de ressources humaines et financières ont été mises à jour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail se poursuivra en 2008-2009 afin de mettre à jour d'autres types de délégation.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
Vérification interne		
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place la fonction de vérification interne pour satisfaire aux exigences énoncées dans la politique du Conseil du Trésor et fournir des conseils au directeur général des élections et aux cadres supérieurs sur la gouvernance, la gestion du risque et les mesures de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme a élaboré un plan d'activités et une stratégie de transition visant la mise en œuvre d'une politique de vérification interne. • Nous avons élaboré un plan de vérification interne axé sur le risque pour les exercices 2008-2009 à 2010-2011 afin d'assurer une vérification appropriée des activités d'Élections Canada. • Nous avons amorcé une vérification de suivi des recommandations formulées au chapitre 6 du rapport que la vérificatrice générale du Canada a déposé à la Chambre des communes en novembre 2005, lequel présentait ses constats à la suite d'une vérification du rendement d'Élections Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un comité de vérification indépendant chargé de donner des conseils au directeur général des élections concernant la gouvernance, la gestion du risque et les pratiques de vérification et de reddition de comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des membres de l'extérieur ont été recrutés et une séance d'orientation a eu lieu. • Le processus d'appui au comité a été établi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
Renouvellement de la technologie de l'information		
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer ou mettre à niveau l'infrastructure technologique et les réseaux locaux afin de se doter d'une plateforme de TI plus fiable lors des scrutins à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dernières mises à l'essai des nouveaux logiciels et pièces d'équipement pour les bureaux locaux sont terminées. Le nouveau matériel a été utilisé avec succès dans les bureaux locaux lors des élections partielles de mars 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut apporter certaines modifications mineures à la configuration du matériel et des logiciels d'application dans les bureaux locaux, ce qui devrait être terminé d'ici février 2009.

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Information additionnelle, leçons retenues et points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> Mener les tâches d'approvisionnement requises pour la modernisation de l'environnement de la TI à Élections Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons terminé une partie du processus de passation de marchés avec des partenaires du secteur privé pour l'achat de biens et de services dont nous avons besoin pour transformer la technologie et les systèmes de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Le savoir-faire en matière d'approvisionnement est une préoccupation qui touche l'ensemble du gouvernement. Dans la mesure du possible, nous avons eu recours à des spécialistes en approvisionnement du secteur privé afin d'alléger le processus. Le renouvellement de la TI est une initiative de modernisation de l'infrastructure de la TI de l'organisme et des applications en région. Celle-ci s'échelonne sur plusieurs années. L'objectif est de faciliter les changements organisationnels et de s'adapter aux exigences d'une législation en constante évolution.

Section III – Renseignements supplémentaires

Tableaux financiers

Les tableaux financiers suivants s'appliquent aux opérations d'Élections Canada en 2007-2008.

Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (ETP compris)

(en milliers de dollars)	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007 Dépenses réelles	2007-2008			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1. Conduite des scrutins, financement politique, et observation et application de la Loi	256 401	40 239	34 251	34 251	42 438	42 249
2. Préparation aux scrutins et améliorations	50 899	68 435	59 344	59 344	72 553	71 515
3. Éducation et information du public, et soutien aux intervenants	7 084	6 542	10 827	10 827	7 194	6 976
4. Redécoupage des circonscriptions	3	–	–	–	–	–
Total	314 387	115 216	104 422	104 422	122 185	120 740
Moins : revenus non disponibles	–	–	–	–	–	–
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	5 472	5 832	–	6 369	–	6 163
Total des dépenses de l'organisme	319 859	121 048	104 422	110 791	122 185	126 903
Équivalents temps plein	452	396	387	387	453	423

Tableau 2 : Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2007-2008 (en milliers de dollars)			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
15	Dépenses de programme	21 766	21 766	22 071	20 627
(L)	Dépenses électorales	78 398	78 398	95 168	95 167
(L)	Salaire du directeur général des élections	231	231	253	253
(L)	Contributions aux avantages sociaux des employés	4 027	4 027	4 693	4 693
	Total	104 422	104 422	122 185	120 740

Tableau 3 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)

1) Nom du programme de paiements de transfert : Remboursements aux candidats, aux partis et aux vérificateurs, et allocations aux partis politiques admissibles (nouvelles dispositions de la <i>Loi électorale du Canada</i> en matière de financement politique)	
2) Date de mise en œuvre : continu	3) Date de clôture : continu
<p>4) Description : Élections Canada a pour rôle d'administrer la <i>Loi électorale du Canada</i>, dont les trois principaux objectifs sont l'équité, la transparence et la participation.</p> <p>En vue de favoriser la participation et l'équité, la Loi prévoit le remboursement des dépenses électorales des candidats et des partis ainsi que le versement d'une allocation pour certains honoraires de vérification. Le candidat qui est élu ou qui obtient au moins 10 % des votes validement exprimés à l'élection est admissible à un remboursement égal à 60 % du plafond des dépenses électorales. Un parti enregistré est admissible au remboursement de ses dépenses électorales s'il obtient au moins 2 % du total des votes validement exprimés à une élection générale, ou 5 % des votes validement exprimés dans les circonscriptions où il soutenait un candidat. La Loi prévoit également le versement, à même les fonds publics, et directement au vérificateur du candidat, d'un montant représentant 3 % des dépenses électorales du candidat, jusqu'à concurrence de 1 500 \$, et avec un minimum de 250 \$.</p> <p>Une association enregistrée qui, au total, a accepté des contributions de 5 000 \$ ou plus ou a engagé des dépenses de 5 000 \$ ou plus (moins les cessions à d'autres entités politiques) au cours d'un exercice doit obtenir un rapport d'un vérificateur indiquant si, à son avis, l'association présente fidèlement dans son rapport financier les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé. Lorsqu'une vérification du Rapport financier d'une association enregistrée est exigée, la Loi prévoit qu'une allocation n'excédant pas 1 500 \$ soit versée au vérificateur pour les frais de vérification. Cette somme est payée directement au vérificateur, à même les fonds publics, après que le directeur général des élections a reçu le rapport financier, le rapport du vérificateur et d'autres documents devant accompagner le rapport financier.</p> <p>La Loi prévoit aussi le versement d'une allocation trimestrielle aux partis politiques admissibles, selon la formule qui suit : un parti politique enregistré qui obtient au moins 2 % du total des votes validement exprimés à une élection générale, ou 5 % des votes validement exprimés dans les circonscriptions où il soutient un candidat, a droit à une allocation trimestrielle correspondant au produit de 0,4375 \$ multiplié par le nombre de votes validement exprimés à l'élection générale précédant le trimestre visé et le facteur d'ajustement à l'inflation en vigueur pour le trimestre visé.</p>	
5) Résultats stratégiques : Maintenir et renforcer chez les Canadiens, tant les électeurs que les autres participants au processus électoral, la conviction que nous administrons la <i>Loi électorale du Canada</i> de manière juste, uniforme, efficace et transparente.	

6) Résultats obtenus : Conformément à la Loi, Élections Canada a remboursé les dépenses électorales des candidats admissibles et versé les allocations pour frais de vérification aux vérificateurs des candidats et des associations de circonscription enregistrées de même que les allocations trimestrielles aux partis enregistrés admissibles.

(en milliers de dollars)	7) Dépenses réelles 2005-2006	8) Dépenses réelles 2006-2007	9) Dépenses prévues 2007-2008	10) Total des autorisations 2007-2008	11) Dépenses réelles 2007-2008	12) Écart entre les colonnes 9 et 11
13) Élections générales et partielles						
– Candidats	24 628	(684)		158	158	(158)
– Partis politiques	27 998	(816)		4	4	(4)
– Vérificateurs des candidats	1 124	(246)		51	51	(51)
14) Allocations trimestrielles						
– Allocations versées aux partis politiques admissibles	24 536	27 452	28 141	28 016	28 016	125
15) Vérificateurs des associations de circonscription						
– Vérificateurs des associations de circonscription	932	879	902	804	804	98
16) Total PPT	79 218	26 585	29 043	29 033	29 033	10

Tableau 4 : Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Réponse aux comités parlementaires
Aucune recommandation n'a été reçue pour la présente période de référence.
Réponse à la vérificatrice générale et au commissaire à l'environnement et au développement durable
Aucune recommandation n'a été reçue pour la présente période de référence.
Vérifications externes*
* Fait référence aux autres vérifications externes menées par la Commission de la fonction publique du Canada ou par le Bureau du commissaire aux langues officielles.
L'organisme n'a rien à déclarer pour la présente période de référence.

Tableau 5 : Vérifications et évaluations internes

Nom de la vérification interne	Type de vérification	État	Date d'achèvement	Lien électronique au rapport
Vérification de suivi du Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, déposé en novembre 2005 : « Chapitre 6 – Élections Canada – L'administration du processus électoral fédéral »	Vérification de suivi	En cours	Septembre 2008	n.d.

États financiers

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Exercice terminé le 31 mars 2008

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et de toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Bureau du directeur général des élections (le Bureau).

La direction a préparé ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, et aux instructions de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Ces états financiers devraient être lus à la lumière des principales conventions comptables décrites dans les notes.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en fonction des objectifs de l'organisme, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi électorale du Canada*, à la *Loi référendaire*, à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et aux lois constitutionnelles.

La direction s'appuie sur des services de vérification interne. Le Bureau a aussi un comité de vérification indépendant. Les responsabilités du comité sont de fournir au directeur général des élections des conseils indépendants et une assurance sur l'efficacité de la gouvernance, la gestion du risque, les contrôles, les vérifications et les pratiques de rapports à Élections Canada.

La vérificatrice générale du Canada, soit le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a vérifié les opérations et les états financiers, et a émis le rapport de vérification ci-joint.

Le directeur général des élections du
Canada,

La sous-directrice générale associée des
élections, financement politique et dirigeante
principale des finances

Marc Mayrand

Janice Vézina

Ottawa, Canada
Le 11 juillet 2008



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président de la Chambre des communes

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Bureau du directeur général des élections au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Bureau dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi électorale du Canada*, à la *Loi référendaire* et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

John Wiersema, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
Le 11 juillet 2008

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État de la situation financière

31 mars

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
ACTIF		
Actifs financiers		
Avances à justifier	3 \$	6 \$
Somme à recevoir du Trésor	19 370	23 592
Créances		
- tiers	512	897
- ministères et organismes gouvernementaux	<u>1 028</u>	<u>767</u>
Total des actifs financiers	20 913	25 262
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	590	907
Stocks de fournitures	7 549	8 733
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>16 353</u>	<u>16 062</u>
Total des actifs non financiers	24 492	25 702
Total	45 405 \$	50 964 \$
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer		
- tiers	16 775 \$	20 024 \$
- ministères et organismes gouvernementaux	1 907	2 059
Salaires et avantages sociaux à payer	1 674	2 206
Obligation locative au titre d'immobilisations corporelles (note 5)	318	249
Provision pour indemnités de vacances	1 411	1 294
Dépôts des candidats	44	71
Indemnités de départ (note 6)	4 429	3 655
Provision pour passifs éventuels	<u>-</u>	<u>56</u>
Total du passif	26 558	29 614
AVOIR DU CANADA	18 847	21 350
Total	45 405 \$	50 964 \$

Obligations contractuelles (note 7) et Éventualités (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le directeur général des élections du
Canada,

La sous-directrice générale associée des
élections, financement politique et dirigeante
principale des finances

Marc Mayrand

Janice Vézina

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Charges (note 9)		
Salaires et avantages sociaux	40 583 \$	37 253 \$
Allocation trimestrielle aux partis politiques	28 016	27 452
Services professionnels	24 725	23 079
Déplacements et communications	9 211	6 013
Location de matériel et de locaux	8 720	7 202
Publicité, publications et impression	7 448	6 225
Amortissement des immobilisations corporelles	4 268	4 532
Réparation et entretien du matériel	1 833	2 072
Matériel de faible valeur	1 645	1 661
Remboursement des (ajustements aux) dépenses des candidats et des partis	1 018	(868)
Services publics, approvisionnements et fournitures	803	1 106
Radiation d'immobilisations corporelles	707	-
Intérêts et autres charges	61	6
Total des charges	129 038	115 733
Recettes non fiscales	(70)	(69)
Coût de fonctionnement net	128 968 \$	115 664 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État de l'avoir du Canada

Exercice terminé le 31 mars

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Avoir du Canada, début de l'exercice	21 350	\$ 16 088
Coût de fonctionnement net	(128 968)	(115 664)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	(4 222)	(42 435)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	124 524	157 529
Services fournis gratuitement (note 10)	6 163	5 832
Avoir du Canada, fin de l'exercice	18 847	\$ 21 350

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net	128 968 \$	115 664 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 268)	(4 532)
Radiation d'immobilisations corporelles	(707)	-
Services fournis gratuitement	(6 163)	(5 832)
Variation de l'état de la situation financière :		
(Diminution) des créances et avances à justifier	(127)	(260)
(Diminution) augmentation des charges payées d'avance	(316)	429
(Diminution) augmentation des stocks de fournitures	(1 184)	3 158
Diminution du passif	<u>3 125</u>	<u>42 264</u>
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	119 328	150 891
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (excluant les contrats de location-acquisition)	5 126	6 589
Déboursés – Obligation locative	<u>70</u>	<u>49</u>
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	5 196	6 638
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA		
	124 524 \$	157 529 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Pouvoirs et objectifs

Le Bureau du directeur général des élections (le Bureau), communément appelé Élections Canada, est dirigé par le directeur général des élections, qui est nommé par résolution de la Chambre des communes et relève directement du Parlement. Le directeur général des élections est totalement indépendant du gouvernement et des partis politiques fédéraux. Le Bureau est énuméré à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les objectifs du Bureau sont de veiller à ce que l'électorat canadien puisse élire des députés à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*; d'assurer le respect et l'application de toutes les dispositions de la *Loi électorale du Canada*; de calculer le nombre de députés à la Chambre des communes à attribuer à chacune des provinces, aux termes de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et conformément aux dispositions des lois constitutionnelles; et de fournir l'aide technique, administrative et financière nécessaire aux dix commissions de délimitation des circonscriptions électorales, une par province, conformément à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Le Bureau est financé par un crédit annuel (qui couvre les salaires des employés permanents à temps plein) et par l'autorisation législative conformément à la *Loi électorale du Canada*, à la *Loi référendaire* ainsi qu'à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. L'autorisation législative couvre toutes les autres dépenses, y compris les coûts relatifs aux scrutins, à la tenue du Registre national des électeurs, au versement d'allocations trimestrielles aux partis enregistrés admissibles, à la révision des limites des circonscriptions électorales et aux programmes permanents d'éducation du public.

2. Sommaire des principales conventions comptables

- (a) **Présentation** – Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, et aux instructions de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général.
- (b) **Crédits parlementaires** – Le Bureau fonctionne selon deux autorisations de financement : un crédit annuel et l'autorisation législative. Les crédits consentis au Bureau ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers effectuée selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, car ils sont fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires.

La note 3 afférente aux présents états financiers présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits et établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

- (c) **Somme à recevoir du Trésor** – Le Bureau a pour cadre de fonctionnement le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds sont payées à même le Trésor. La somme à recevoir du Trésor représente le montant que le Bureau est autorisé à retirer du Trésor, sans crédits supplémentaires, pour s'acquitter de ses obligations.

L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

- (d) **Créances** – Les créances sont comptabilisées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour toutes les créances dont le recouvrement est incertain.
- (e) **Stocks de fournitures** – Les stocks de fournitures sont constitués essentiellement de formulaires et publications destinés à l'administration des élections et de documents distribués aux entités politiques. Ces fournitures sont enregistrées au coût moyen pondéré. Leur coût est imputé à l'exploitation dans l'exercice où ils sont consommés. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou à la valeur de réalisation nette.
- (f) **Immobilisations corporelles** – Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût historique moins l'amortissement cumulé. Le Bureau comptabilise comme immobilisations corporelles toutes les dépenses qui procurent des avantages futurs et les améliorations locatives dont le coût d'acquisition est de 5 000 \$ ou plus. Les éléments ayant un coût inférieur à 5 000 \$ sont imputés à l'état des résultats à titre de matériel de faible valeur. Les logiciels en développement sont amortis lorsque le logiciel est mis en production.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégories d'élément d'actif	Durée de vie utile
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Ameublement et agencements	10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel motorisé	10 ans
Améliorations locatives et contrats de location acquisition	Durée du bail

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

- (g) **Salaires, avantages sociaux et vacances annuelles** – Les salaires, les avantages sociaux et les vacances annuelles sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont gagnés par les employés en vertu de leurs conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi, les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux vacances annuelles est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice pour l'ensemble des vacances inutilisées par les employés.
- (h) **Avantages sociaux futurs**
- 1) Prestations de retraite – Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau découlant du Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime.
 - 2) Indemnités de départ – Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation découlant des indemnités gagnées par les employés du Bureau est établie à partir des résultats de l'évaluation actuarielle effectuée pour estimer l'obligation relative aux indemnités de départ de l'ensemble des employés du gouvernement.
- (i) **Passif éventuel** – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.
- (j) **Services fournis gratuitement** – Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services de vérification et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement selon leur coût estimatif, dans l'état des résultats. Un montant correspondant est déclaré dans l'état de l'avoir du Canada.
- (k) **Allocation trimestrielle aux partis politiques** – La *Loi électorale du Canada* accorde le versement sur le Trésor d'allocations trimestrielles aux partis enregistrés admissibles. L'allocation trimestrielle est calculée en fonction des résultats de l'élection générale précédent le trimestre. Cette allocation est passée en charges dans chacun des trimestres de l'année civile tel que prescrit par la Loi.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

- (i) **Incertitude relative à la mesure** – La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public et aux instructions de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés en date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges d'exploitation comptabilisés durant l'exercice.

Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère ces estimations et hypothèses comme raisonnables. Les éléments les plus importants faisant l'objet d'estimations sont le passif éventuel, la provision relative aux indemnités de départ, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le remboursement des dépenses électorales admissibles des candidats et des partis politiques. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Bureau reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels et de crédits statutaires contenus dans la loi électorale. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Coût de fonctionnement net	128 968	\$ 115 664
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 268)	(4 532)
Charges payées d'avance	(1 111)	(1 315)
Stocks de fournitures	(1 184)	3 158
Services fournis gratuitement	(6 163)	(5 832)
Variation de l'obligation au titre des indemnités de départ	(774)	(303)
Variation de la provision pour indemnités de vacances	(117)	11
Radiation d'immobilisations corporelles	(707)	-
Autres	109	42
	<u>114 753</u>	<u>106 893</u>
Rajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (excluant les contrats de location-acquisition)	5 126	6 589
Déboursés – Obligation locative	70	49
Charges payées d'avance	795	1 744
Autres	(4)	(59)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	120 740	\$ 115 216

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

b) Rapprochement des crédits parlementaires fournis et utilisés

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Crédits fournis:		
Dépenses de programme (crédit 25)	22 072	\$ 22 026
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux prévues par la loi	4 693	4 079
Autres dépenses prévues par la loi	<u>95 420</u>	<u>92 568</u>
	122 185	118 673
Moins :		
Crédits annulés – Dépenses de programme (crédit 25)	(1 445)	(3 457)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	120 740	\$ 115 216

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Encaisse nette fournie par le gouvernement	124 524	\$ 157 529
Variation des créances et avances à justifier	127	260
Variation des créditeurs et charges à payer	(3 401)	(40 542)
Variation des dépôts des candidats	(27)	(1 595)
Variation des salaires et avantages sociaux à payer	(532)	(395)
Autres ajustements	(21)	(110)
Recettes non fiscales	70	69
Crédits de l'exercice en cours utilisés	120 740	\$ 115 216

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

4. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts	Aliénation et radiation	Solde de fermeture		
Matériel de bureau (y compris les contrats de location-acquisition)	1 078 \$	212 \$	-	104 \$	1 186 \$	734 \$	677 \$
Matériel informatique	7 725	521	-	-	8 246	747	734
Logiciels	16 819	382	3 321	-	20 522	8 382	7 837
Logiciels en développement	4 958	3 421	(3 321)	685	4 373	4 373	4 958
Ameublement et agencements	1 403	240	-	-	1 643	743	654
Véhicules et matériel motorisé	179	40	-	35	184	111	93
Améliorations locatives	2 776	450	-	723	2 503	1 263	1 109
Total	34 938 \$	5 266 \$	0 \$	1 547 \$	38 657 \$	16 353 \$	16 062 \$

(en milliers de dollars)

	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiation	Solde de fermeture
Matériel de bureau (y compris les contrats de location-acquisition)	401 \$	133 \$	82 \$	452 \$
Matériel informatique	6 991	508	-	7 499
Logiciels	8 982	3 158	-	12 140
Ameublement et agencements	749	151	-	900
Véhicules et matériel motorisé	86	22	35	73
Améliorations locatives	1 667	296	723	1 240
Total	18 876 \$	4 268 \$	840 \$	22 304 \$

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Obligation locative au titre d'immobilisations corporelles

Le Bureau a conclu des ententes de location-acquisition de matériel de bureau dont le coût s'élève à 465 627 \$ et dont l'amortissement cumulé s'élève à 155 103 \$ au 31 mars 2008 (385 322 \$ et 141 126 \$ respectivement au 31 mars 2007). Les obligations pour les exercices à venir sont les suivantes :

Exercice d'échéance	(en milliers de dollars)	
	2008	
2009	97	\$
2010	97	
2011	87	
2012	48	
2013 et les exercices ultérieurs	14	
Total des versements minimaux en vertu des contrats de location-acquisition	343	
Moins : intérêts théoriques (3,29 % à 4,76 %)	(25)	
Obligation locative au titre d'immobilisations corporelles	318	\$

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Les cotisations du Bureau et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées à :

	(en milliers de dollars)			
	2008		2007	
Cotisations du Bureau	3 424	\$	3 219	\$
Cotisations des employés	1 306	\$	1 202	\$

La charge de 2007-08 représente 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

(b) Indemnités de départ

Le Bureau verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire en fin d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées. Les indemnités seront prélevées sur les crédits futurs. Voici les indemnités de départ au 31 mars :

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Obligation au titre des indemnités constituées, début de l'exercice	3 655	\$ 3 352
Charge pour l'exercice	994	606
Indemnités versées au cours de l'exercice	(220)	(303)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	4 429	\$ 3 655

7. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Bureau peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Bureau sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	(en milliers de dollars)
2009	23 429 \$
2010	19 575
2011	3 370
2012	1 684
2013 et les exercices ultérieurs	95
Total	48 153 \$

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

8. Éventualités

Des réclamations ont été faites auprès du Bureau dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour des réclamations totalisant environ 1 019 317 \$ (80 000 \$ en 2007) étaient toujours en instance au 31 mars 2008. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Aucun passif éventuel n'a été constaté dans les états financiers du Bureau pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (56 000 \$ en 2007).

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

9. Charges par événement

Sept élections partielles ont eu lieu au cours de l'exercice 2007-2008 et 2 élections partielles au cours de l'exercice 2006-2007. L'écart dans le coût de fonctionnement est attribuable au processus de préparation aux élections (10,5 millions de dollars) et aux élections partielles (2,8 millions de dollars).

Charges	(en milliers de dollars)			
	2008		2007	
	Conduite d'événements électoraux ¹	Autres ²	Conduite d'événements électoraux ¹	Autres ²
Salaires et avantages sociaux	3 194	\$ 37 389	\$ 2 598	\$ 34 655
Allocation trimestrielle aux partis politiques	-	28 016	-	27 452
Services professionnels	3 763	20 962	5 752	17 327
Déplacements et communications	497	8 714	629	5 384
Location de matériel et de locaux	607	8 113	66	7 136
Publicité, publications et impression	4 632	2 816	1 964	4 261
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4 268	-	4 532
Réparation et entretien du matériel	-	1 833	3	2 069
Matériel de faible valeur	-	1 645	15	1 646
Remboursement des (ajustements aux) dépenses des candidats et des partis	214	804	(868)	-
Services publics, approvisionnements et fournitures	32	771	21	1 085
Radiation d'immobilisations corporelles	-	707	-	-
Intérêts et autres charges	-	61	-	6
Total des charges	12 939	\$ 116 099	10 180	\$ 105 553

¹ Charges engagées pour les élections générales, les élections partielles ainsi que pour la révision des limites des circonscriptions électorales.

² Salaires des employés permanents à temps plein, autres charges législatives engagées conformément à la *Loi électorale du Canada*, y compris les charges liées à la préparation du scrutin, les allocations trimestrielles aux partis politiques ainsi que les charges courantes.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

Le Bureau conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le Bureau a passé en charges 21 898 381 \$ en opérations dans le cours normal de ses activités avec des ministères et organismes gouvernementaux. Ces charges comprennent des services fournis gratuitement par d'autres ministères d'une valeur de 6 163 296 \$ comme il est indiqué à la partie a).

a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Ces services gratuits sont présentés dans l'état des résultats du Bureau comme suit :

	(en milliers de dollars)	
	2008	2007
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – locaux	4 565 \$	4 158 \$
Secrétariat du Conseil du Trésor – cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance	1 461	1 524
Bureau du vérificateur général du Canada – services de vérification	130	145
Ressources humaines et Développement social Canada – part de l'employeur pour le versement d'indemnités d'accident du travail	7	5
Total des services fournis gratuitement	6 163 \$	5 832 \$

Section IV – Autres points d'intérêt

Nouvelles mesures législatives

Au cours de la dernière année, le Parlement du Canada a adopté plusieurs projets législatifs importants qui modifient la *Loi électorale du Canada* – en particulier le projet de loi C-31, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, adopté en juin 2007 (L.C. 2007, ch. 21). Élections Canada a appliqué ces nouvelles mesures lors élections partielles de septembre 2007 et de celles de mars 2008. On a également donné les suites requises aux mesures législatives et judiciaires suivantes :

Lois édictées au cours de l'exercice 2007-2008

Nouvelles lois	Précisions et incidences sur l'organisme
<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada</i> , L.C. 2007, ch. 10 (auparavant le projet de loi C-16)	Ayant reçu la sanction royale en mai 2007, cette loi modifie la <i>Loi électorale du Canada</i> en prévoyant que dorénavant, sauf dissolution anticipée du Parlement, une élection générale doit avoir lieu le troisième lundi d'octobre de la quatrième année civile qui suit le jour du scrutin de la dernière élection générale. Si le Parlement n'est pas dissout avant, la première élection générale à date fixe se tiendrait donc le lundi 19 octobre 2009.
<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> , L.C. 2007, ch. 21 (auparavant le projet de loi C-31)	<p>Ayant reçu la sanction royale en juin 2007, cette loi exige que l'électeur prouve son identité et son adresse avant de voter. Elle apporte notamment à la <i>Loi électorale du Canada</i> des changements opérationnels visant à accroître l'exactitude du Registre national des électeurs et à améliorer la communication avec l'électorat.</p> <p>Les modifications visant à exiger des électeurs qu'ils prouvent leur identité et leur adresse sont entrées en vigueur en juillet 2007, donc à temps pour les trois élections partielles tenues au Québec le 17 septembre 2007. Les nouvelles mesures ont également été appliquées lors des quatre élections partielles tenues le 17 mars 2008 à Toronto, dans le Nord de la Saskatchewan et à Vancouver.</p> <p>La majorité des changements opérationnels visant le Registre national des électeurs et la liste électorale ne sont pas entrés en vigueur avant le 1^{er} mars 2008. Il est donc trop tôt pour en mesurer les conséquences sur l'organisme.</p>

Nouvelles lois	Précisions et incidences sur l'organisme
<p><i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vérification de résidence)</i>, L.C. 2007, ch. 37 (auparavant le projet de loi C-18)</p>	<p>Cette mesure législative a été déposée au Parlement le 2 novembre 2007 et a reçu la sanction royale le 14 décembre 2007. Cette mesure modifie la <i>Loi électorale du Canada</i> de façon à résoudre deux problèmes liés à la nouvelle exigence (instaurée par le projet de loi C-31) selon laquelle les électeurs doivent prouver leur identité et leur lieu de résidence avant de voter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs régions du Canada n'ont pas de système d'adresses municipales. • Dans ces régions ainsi qu'ailleurs au pays, l'adresse indiquée sur les cartes d'identité est l'adresse postale et non l'adresse municipale. <p>Aux termes de la nouvelle Loi, si l'adresse figurant sur la ou les pièces d'identité présentées par l'électeur ne permet pas d'établir son adresse de résidence, mais qu'elle concorde avec l'adresse qui figure sur la liste électorale (souvent l'adresse postale de l'électeur), sa résidence est réputée avoir été établie.</p> <p>Toutefois, si un fonctionnaire électoral ou le représentant d'un candidat a des doutes raisonnables sur la résidence de l'électeur concerné, on pourra lui demander de prêter serment avant que sa résidence ne soit réputée avoir été établie.</p> <p>Cette modification n'avait pas été apportée au moment des élections partielles du 17 septembre 2007, mais elle n'aurait pas été nécessaire puisque toutes les unités d'habitation correspondent à une adresse municipale au Québec. L'organisme n'a pas encore terminé l'évaluation des élections partielles du 17 mars 2008 et de l'incidence du changement apporté.</p>

Mesures législatives à l'étude au Parlement

Mesure législative proposée	Précisions et incidences sur l'organisme
<p>Projet de loi C-6, <i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (identification visuelle des électeurs)</i></p>	<p>Le projet de loi obligerait les électeurs à avoir le visage découvert avant de voter ou de s'inscrire en personne comme électeur. En outre, il donnerait à Élections Canada des pouvoirs supplémentaires lui permettant de nommer suffisamment de personnes pour assurer la tenue du vote aux bureaux de scrutin. Le projet de loi a été renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 15 novembre 2007.</p>

Mesure législative proposée	Précisions et incidences sur l'organisme
<p>Projet de loi C-16, <i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (possibilités de vote accrues)</i></p>	<p>Le projet de loi ferait passer de trois à cinq le nombre de jours de vote par anticipation. L'une des nouvelles journées correspond au huitième jour avant le jour du scrutin et serait régie par les règles applicables aux jours de vote par anticipation en vigueur actuellement. Le dimanche précédant immédiatement le jour du scrutin deviendrait également un jour de vote par anticipation, et le vote se tiendrait alors dans les mêmes bureaux de vote que le jour du scrutin général. Le projet de loi a d'abord été déposé lors de la première session de la 39^e Législature sous le nom de projet de loi C-55. Il a de nouveau été déposé en novembre 2007, lors de la deuxième session de la législature, sous le nom de projet de loi C-16. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre en a terminé l'examen et a présenté son rapport à la Chambre, lequel contient plusieurs modifications.</p>
<p>Projet de loi C-20, <i>Loi sur les consultations concernant la nomination des sénateurs</i></p>	<p>Ce projet de loi prévoit la consultation des électeurs d'une province pour déterminer leurs préférences quant à la nomination des sénateurs pour la représenter. Le directeur général des élections aurait la responsabilité d'administrer cette loi ainsi que le processus de consultation qu'elle prévoit. Le projet de loi a d'abord été déposé sous le nom de projet de loi C-43 lors de la première session de la 39^e Législature. Il a été déposé de nouveau lors de la deuxième session en novembre 2007, sous le nom de projet de loi C-20, et il a été renvoyé pour examen à un comité législatif spécial avant la deuxième lecture. Le comité n'a pas terminé l'étude du projet de loi.</p>

Mesure législative proposée	Précisions et incidences sur l'organisme
Projet de loi C-22, <i>Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (représentation démocratique)</i>	Ce projet de loi modifierait les règles de révision du nombre de députés et de la représentation des provinces à la Chambre des communes dans la <i>Loi constitutionnelle de 1867</i> . Le projet de loi a d'abord été déposé sous le nom de projet de loi C-56 lors de la première session de la 39 ^e Législature, puis il a été déposé de nouveau lors de la deuxième session en novembre 2007, sous le nom de projet de loi C-22. Il n'a pas encore été renvoyé à un comité. Ce projet de loi a peu de répercussions sur Élections Canada. En vertu de la <i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i> , Élections Canada offre des services de soutien aux 10 commissions provinciales chargées de la révision des limites des circonscriptions. Ce processus se déroule tous les 10 ans après la publication des données du recensement. Le prochain exercice devrait débuter en 2011-2012. Élections Canada apportera son aide aux commissions en dressant des cartes illustrant les limites des circonscriptions de chaque province et y ajoutera les nouvelles circonscriptions proposées dans le projet de loi.
Projet de loi C-29, <i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (responsabilité en matière de prêts)</i>	Le projet de loi a d'abord été déposé sous le nom de projet de loi C-54 lors de la première session de la 39 ^e Législature. Il a de nouveau été déposé sous le nom de projet de loi C-29 lors de la deuxième session, en novembre 2007. Il est actuellement à l'étude au Sénat. Celui-ci prévoit des règles concernant les prêts et les cautionnements consentis aux entités politiques régies par la <i>Loi électorale du Canada</i> .

Le Parlement étudie également 16 projets de loi émanant des députés, lesquels touchent divers aspects du mandat d'Élections Canada. Parmi ceux-ci, cinq modifieraient divers articles de la *Loi électorale du Canada*, un modifierait la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et 10 visent à modifier le nom de certaines circonscriptions.

Questions soumises aux tribunaux

Causes	Précisions et incidences sur l'organisme
<i>Longley c. Canada</i> (<i>Procureur général</i>)	<p>Ce dossier portait sur les allocations trimestrielles versées à certains partis. Les petits partis politiques enregistrés ont contesté la constitutionnalité de l'article 435.01 de la <i>Loi électorale du Canada</i> qui limite le paiement d'une allocation trimestrielle aux partis ayant obtenu au moins 2 % des suffrages exprimés dans l'ensemble du pays ou 5 % dans les circonscriptions visées.</p> <p>Dans sa décision rendue le 6 décembre 2007, la Cour d'appel de l'Ontario a renversé la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. La Cour d'appel a statué que les alinéas 435.01(1)<i>a</i>) et <i>b</i>) de la Loi porte atteinte à l'article 3 (droit de vote) de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, mais qu'ils se justifient aux termes de l'article 1 de la Charte (limites raisonnables dont la justification peut se démontrer). La Cour d'appel a aussi déterminé que ces alinéas ne portent pas atteinte aux alinéas 2<i>b</i>) (liberté d'expression) et 2<i>d</i>) (liberté d'association) de la Charte, ni à l'article 15 (droits à l'égalité).</p> <p>La Cour a également statué qu'un parti politique est réputé être une personne aux seules fins de procédures judiciaires en vertu de la <i>Loi électorale du Canada</i>, en particulier la partie 19 de la Loi (contrôle d'application). Un parti n'a donc pas qualité pour contester la constitutionnalité des dispositions de la Loi, en se fondant sur la Charte, dans une procédure autonome hors du cadre de la Loi. Il ne peut engager une telle contestation que dans le contexte de poursuites à l'égard des contrôles d'application en vertu de la partie 19.</p> <p>La Cour suprême a rejeté la requête en autorisation d'appel.</p>

Causes	Précisions et incidences sur l'organisme
<i>Rae c. directeur général des élections</i>	<p>Le demandeur, un candidat à la direction du Parti libéral du Canada en 2006, a déposé une requête en révision judiciaire afin de déterminer dans quelles circonstances les frais d'inscription versés par les candidats à la direction pouvaient être remboursés aux candidats sans que cela ne constitue une cession de fonds illégale aux termes de l'article 404.3 de la <i>Loi électorale du Canada</i>. Dans une décision rendue en février 2008, la Cour fédérale a statué que l'interdiction contenue à l'article 404.3 de la Loi à l'égard des cessions de fonds du parti ou des associations de circonscription aux candidats à la direction ou à l'investiture ne s'appliquait pas lorsque les fonds concernés avaient été préalablement transférés des candidats au parti et qu'ils étaient « transférés de nouveau ».</p> <p>Cette décision ne devrait pas avoir d'importantes répercussions. Élections Canada n'a pas interjeté appel.</p>
<i>L.G. (Gerry) Callaghan et al. c. directeur général des élections</i>	<p>Deux candidats ont déposé une requête en révision judiciaire concernant le manquement présumé du directeur général des élections à l'égard de ses obligations aux termes de l'article 465 de la <i>Loi électorale du Canada</i>. Aux termes de cette disposition, lorsque le directeur général des élections est convaincu que le candidat et son agent officiel ont satisfait à leurs obligations en matière de rapports financiers, il est tenu de remettre au receveur général un certificat permettant le remboursement d'une partie des dépenses électorales et des dépenses personnelles du candidat. Le directeur général des élections a remis des certificats visant le remboursement de la plupart des dépenses engagées par les deux candidats, mais il n'était pas convaincu que certaines dépenses avaient été engagées. Ces dépenses ont été exclues du calcul du remboursement.</p>
<i>Rose Henry et al. c. le procureur général du Canada et le directeur général des élections</i>	<p>S'agissant d'abord d'une requête déposée auprès de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, cette cause est devenue une poursuite contre le procureur général du Canada et le directeur général des élections. Les plaignants sont des particuliers et des groupes qui contestent la constitutionnalité des nouvelles exigences relatives à l'identification des électeurs et aux répondants. Ils soutiennent que les modifications apportées à la Loi empêcheront les électeurs d'exercer leur droit de vote, lequel est garanti par l'article 3 de la Charte.</p>

Causes	Précisions et incidences sur l'organisme
<i>Sa Tan c. Sa Majesté la Reine</i>	Le requérant conteste devant la Cour fédérale du Canada la constitutionnalité des dispositions de la <i>Loi électorale du Canada</i> selon lesquelles une personne qui souhaite se porter candidat doit verser un cautionnement de 1 000 \$, nommer un vérificateur qualifié et obtenir la signature de 50 ou 100 électeurs selon le cas. Ces exigences sont précisées aux paragraphes 66(1) et 67(4) de la Loi.

Dans quelques autres dossiers, Élections Canada fait l'objet de poursuites pour négligence. Ces poursuites sont intentées par des particuliers et concernent des incidents distincts qui sont survenus dans les bureaux de vote ou à proximité de ceux-ci lors de la 39^e élection générale tenue le 23 janvier 2006. Ces affaires sont en instance devant les tribunaux. Quelques personnes ayant une déficience visuelle ont également déposé une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant que l'obligation de demander de l'aide au moment de déposer son bulletin de vote les prive d'un accès égal au processus électoral et constitue une discrimination à leur égard en raison de leur handicap. L'un de ces dossiers a été réglé à la satisfaction du plaignant. Élections Canada examine les solutions qui permettraient de résoudre les autres plaintes et les situations qui les ont entraînées.

Contributions politiques fédérales et crédits d'impôt réclamés

Le tableau à la page suivante indique le nombre de contributions reçues par les partis politiques enregistrés et par les candidats, la valeur totale de ces contributions et la valeur estimative des crédits fiscaux versés à des particuliers et à des entreprises, selon les reçus aux fins de l'impôt pour les années civiles correspondantes. Les montants des crédits d'impôt varient d'un scrutin à l'autre, mais ils ont tendance à augmenter à l'approche d'une élection générale (voir les montants pour 2000 et 2004). Les contributions politiques fédérales versées par des entreprises semblent suivre la même tendance que celles des particuliers.

L'information sur les contributions est tirée des dossiers d'Élections Canada. Celle sur les contributions versées aux candidats est fournie seulement pour les élections générales de 2000, 2004 et 2006.

La source d'information concernant l'estimation des crédits d'impôt réclamés par les particuliers est l'édition annuelle de *Statistiques sur le revenu* publiée par l'Agence du revenu du Canada. Dans le cas des entreprises, l'information provient de la Direction de la statistique et de la gestion de l'information de l'Agence du revenu du Canada.

Contributions politiques fédérales et crédits d'impôt réclamés

	Nombre de contributions							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*	2006*
Partis politiques enregistrés	168 369	404 780	105 447	167 971	162 395	130 328	172 409	179 193
Candidats	–	109 155	–	–	–	106 705	53 610	37 708
Candidats à l'investiture	–	–	–	–	–	6 616	1 306	77
Candidats à la direction	–	–	–	–	–	274	–	10 391
Associations enregistrées	–	–	–	–	–	91 083	117 549	63 519
Total	168 369	513 935	105 447	167 971	162 395	335 006	344 874	290 888

	Valeur des contributions (en milliers de dollars)							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*	2006*
Partis politiques enregistrés	34 194	57 100	31 540	30 440	48 389	22 434	32 935	33 816
Candidats	–	41 392	–	–	–	21 227	12 674	8 892
Candidats à l'investiture	–	–	–	–	–	1 905	388	44
Candidats à la direction	–	–	–	–	–	11	–	6 889
Associations enregistrées	–	–	–	–	–	12 508	15 673	9 725
Total	34 194	98 492	31 540	30 440	48 389	58 085	61 670	59 365

* À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)* (L.C. 2003, ch. 19) en 2004, les contributions versées aux entités politiques ont été restreintes. Cela explique la diminution du nombre et de la valeur des contributions par rapport à l'élection de 2000.

	Estimations des crédits d'impôt réclamés (en milliers de dollars)							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Entreprises*	509	926	875	499	617	1 004	721	882
Particuliers	10 439	19 922	8 802	10 104	12 112	22 024	25 421	24 274
Total	10 948	20 848	9 677	10 603	12 729	23 028	26 142	25 156

* En ce qui concerne les entreprises, pour l'année d'imposition 2007, la base de données comprenait, au 31 décembre 2007, 515 593 rapports déposés par des entreprises, ce qui représente environ 30 % du nombre définitif attendu (montant total de 114 000 \$).

Pour plus de renseignements

- Adresse** Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6
- Téléphone** 1-800-463-6868
sans frais au Canada et aux États-Unis
- 001-800-514-6868
sans frais au Mexique
- 613-993-2975
de partout dans le monde
- Pour les personnes sourdes ou malentendantes :
ATS 1-800-361-8935
sans frais au Canada et aux États-Unis
- Télécopieur** 613-954-8584
1-888-524-1444
sans frais au Canada et aux États-Unis
- Site Web** www.elections.ca

Pour les médias

- Téléphone** 1-877-877-9515
613-993-2224
ATS 1-800-361-8935
- Télécopieur** 613-954-8584